

1 Pourquoi une 5^e liberté dans le marché unique ?

Les quatre libertés ne suffisent plus

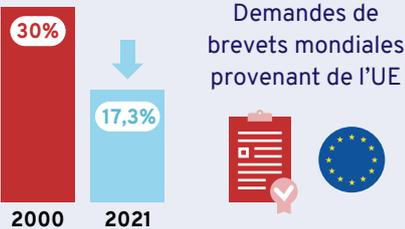
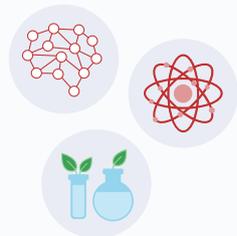


Le Marché Unique est bâti sur la libre circulation des biens, services, personnes et capitaux. Bien que cruciales, ces libertés ne sont plus suffisantes pour exploiter le potentiel de l'économie aujourd'hui, qui repose de plus en plus sur la capacité d'innover et l'utilisation d'actifs intangibles.

L'Europe à la traîne sur l'innovation, particulièrement dans les technologies d'avenir



L'Union européenne excelle en recherche, mais peine à transformer cette excellence en innovation, particulièrement dans des domaines clés pour notre avenir comme l'IA, le quantique ou la biotechnologie.



Demandes de brevets mondiaux provenant de l'UE



L'UE est peu performante dans plusieurs technologies clés :



Intelligence artificielle (IA)



Biotechnologie

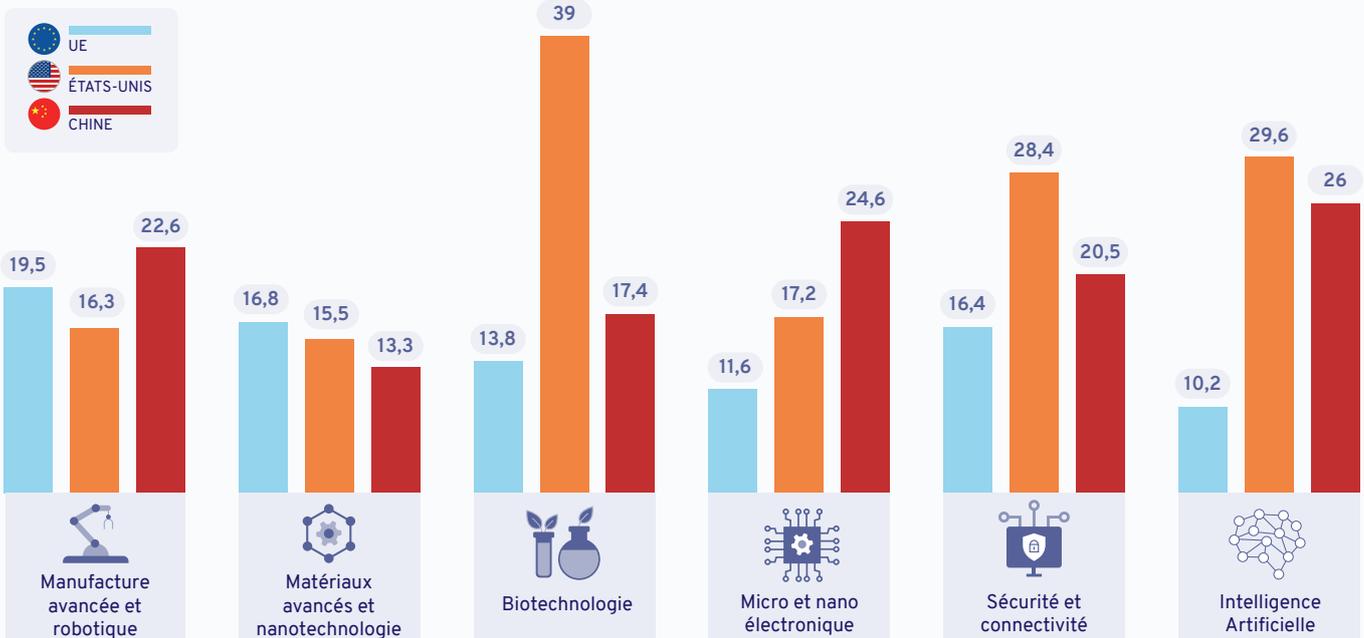


Micro- et nano-électronique



Sécurité et connectivité

Part mondiale (%) des demandes de brevet déposées par domaine de technologies clés, 2021



Des atouts sous-exploités

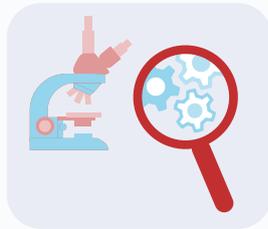


Données, compétences, startups, chercheurs : l'Europe a les ressources. Mais elle pâtie d'un marché fragmenté et de freins réglementaires qui entravent encore la circulation des talents, des données et de la connaissance, ce qui empêche les entreprises de tirer parti de l'échelle européenne pour développer et déployer des technologies avancées.

Un Espace européen de la recherche encore inachevé

Depuis 2000

L'UE poursuit l'objectif de créer un « Espace européen de la recherche (EER) » qui renforce la base scientifique et technologique de l'Europe grâce à la coopération transfrontière et la promotion de la concurrence à l'échelle du continent.



2009

Objectif formellement consacré par le traité de Lisbonne.

L'EER repose sur 3 leviers principaux :



L'harmonisation des politiques et cadres nationaux de recherche



Le développement d'infrastructures européennes accessibles à tous



La mise en place de politiques et initiatives communes favorisant la coopération transfrontalière en matière de R&I



Des progrès considérables ont été réalisés au cours des deux dernières décennies, notamment en ce qui concerne le développement des infrastructures de recherche européennes et la création de programmes de recherche communs. Toutefois, le système européen de R&I est encore marqué par des disparités et une fragmentation considérable.

90%

de l'investissement en R&D public en Europe est fait par les États Membres et principalement axé sur les priorités nationales.

Source : Commission européenne, 'Mise en oeuvre de l'espace européen de la recherche (EER)', COM(2024) 490 final, 22.10.2024 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52024DC0490>)

Les réseaux de coopération pour les activités de R&I s'étendent rarement au-delà des frontières nationales, voire régionales.

70%

de l'ensemble des brevets détenus conjointement sont le résultat d'une collaboration au sein d'une même région.

13%

de ces brevets associant des organisations situées dans deux pays différents

2 En quoi consiste cette 5^e liberté ?

Une 5^e liberté pour la recherche, l'innovation et la connaissance

Le Marché unique aujourd'hui repose sur 4 libertés : la libre circulation des personnes, biens, services et capitaux.

Le rapport Letta propose d'ajouter, au chapitre XIX du Traité sur le Fonctionnement de l'UE (TFUE) une cinquième liberté dédiée à :



Cette nouvelle dimension du Marché Unique avait déjà été évoquée par Jacques Delors lors de sa présidence de la Commission européenne.

Circulation de chercheurs, connaissances et données



La 5^e liberté va au-delà de la mobilité des chercheurs : elle vise à placer la recherche, les données, l'éducation et l'innovation au cœur du projet européen, en construisant un espace sans frontières pour la connaissance.

Les objectifs de cette 5^e liberté



Stimuler une compétitivité européenne fondée sur la recherche et les compétences



Renforcer l'autonomie stratégique et la souveraineté technologique de l'UE



Faire de l'innovation un moteur de croissance durable



Promouvoir un progrès technologique éthique, au service des citoyens et dans le respect des valeurs de l'UE



Être un levier pour des avancées sociales

3 Comment concrétiser cette 5^e liberté ?

Un plan d'action pour concrétiser la 5^e liberté

Mettre en place cette nouvelle liberté nécessite une approche à plusieurs volets :



Actions pour compléter l'espace européen de la recherche



Initiatives concrètes pour soutenir l'innovation



Harmonisation des règles pour favoriser la portabilité et le partage des données



Initiatives pour renforcer l'espace européen d'éducation

Un véritable Espace européen pour la Recherche



Adopter un Cadre européen pour la science ouverte avec des incitations aux chercheurs à partager les résultats de leur recherche et à collaborer.



Créer un *European Knowledge Commons* - une plateforme numérique centralisée donnant accès à la recherche publique, aux données ouvertes et aux ressources éducatives.



Renforcer la mobilité des chercheurs via les programmes européens de mobilité comme les actions Marie Skłodowska-Curie. Cela favorise les échanges de savoirs et contribue à retenir les talents en Europe.



Attirer les talents mondiaux avec de nouvelles initiatives ciblées telles que *Choose Europe for Science* lancée en mai 2025, dotée d'un budget de plus de 500 millions d'€.



Garantir une innovation responsable en intégrant les enjeux éthiques liés à l'IA et à l'utilisation des données dans toutes ses politiques afin de garantir un progrès technologique au service des citoyens, respectueux des valeurs démocratiques européennes.

Soutien à la création et développement d'entreprises innovatrices



Soutenir le développement de grandes entreprises technologiques dans des domaines clés grâce à une stratégie industrielle européenne capable d'attirer des investissements privés



Encourager les partenariats public-privé dans les domaines stratégiques, avec un soutien ciblé aux PME et aux start-ups.



Faciliter l'accès des start-ups aux financements privés, grâce à une **Bourse européenne dédiée aux deep tech** qui aurait une supervision et des règles spécifiques pour permettre les financements risqués inhérents au start-ups.

Portabilité et partage des données



Valoriser la donnée comme **nouveau facteur de production**



Harmoniser les mécanismes de circulation transfrontalière des données, qui deviennent un nouveau facteur de production (interopérabilité et réglementation sur la protection des données)

Développer des **espaces européens de données** dans des secteurs clé (ex. santé, énergie, climat...). La mutualisation des données génère de nombreux bénéfices : les enseignements tirés d'un large ensemble de données sont souvent bien plus riches que ceux issus de bases fragmentées et de petite taille.

Ex. : Espace européen des données de santé (favorise la portabilité des données de santé personnelles entre prestataires de services médicaux pour créer un ensemble pan-européen de données de santé pour la recherche afin de stimuler l'innovation médicale).



Réinventer l'éducation européenne



Former les citoyens au numérique en renforçant les programmes européens pour développer les compétences numériques de tous, un enjeu essentiel pour permettre à chacun de participer pleinement à la société de la connaissance.



Simplifier la reconnaissance des diplômes

À ce jour, seules 7 professions font l'objet d'une reconnaissance automatique entre les pays de l'UE. La reconnaissance des qualifications est encore trop souvent un processus difficile et long qu'il faut simplifier.



Renforcer les moyens des alliances universitaires européennes (il en existe 65) pour majorer leur impact.



Introduire un nouveau diplôme européen qui certifierait des programmes éducatifs conjoints offerts par un groupe d'établissements d'enseignement supérieur situés dans différents pays européens, ce qui permettrait de renforcer la mobilité apprenante transnationale.



Étendre les opportunités de mobilité à tous les étudiants pour démocratiser les échanges au sein de l'UE. Cela peut se traduire par un « Erasmus pour tous » avec une mobilité comme partie intégrale et obligatoire de l'éducation secondaire dans tous les pays de l'UE.